

BIBLIOTHEQUE CANIMA

bulletin d'inscription

Bibliothèque

CANIMA, Julie CLAEYSSEN
83 chemin des tours Montmayeurs
73390 Betton-Bettonet

www.canima.net - 06 60 43 37 08 - contact@canima.net

Demande de création de compte

Locataire n°

Complété et attribué par Canima

Prénom et nom

Date de naissance

Adresse

Code postal et ville

Téléphone

Email

Règlement

Inscription pour une année civile : **36,00 €** payé par

chèque

espèces

virement

Date : ___ / ___ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

1. Inscription à la bibliothèque

- compléter le bulletin d'inscription
- joindre le règlement : <http://canima.net/modes-de-paiement-canima/>
RIB disponible via le lien ci-dessus, chèque à l'ordre de "Flum Corporation"
- justificatifs à fournir : copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- vous pouvez ensuite prendre rendez-vous pour récupérer les ouvrages souhaités

2. Liste des livres

- La liste des livres et leur disponibilité sont visibles ici : <https://canima.net/bibliotheque/>

3. Tarifs

- le service de location est de 36,00 € à l'année par personne
- un chèque de caution de 100,00 € est demandé, à l'ordre de "Flum Corporation"

4. Modalités

- durée de location : un ouvrage est loué pour 30 jours
- vous pouvez louer jusqu'à 2 ouvrages simultanément
- les livres sont à récupérer et restituer sur rendez-vous à l'adresse suivante :
Canima, 83 chemin des tours Montmayeurs, 73390 Betton-Bettonet
- les rendez-vous peut-être pris par mail, appel ou sms
- une confirmation de rendez-vous vous sera faite par email

5. Renouvellement

- vous pouvez demander le renouvellement de location d'un ouvrage en en faisant la demande écrite par email, dans le cas où celui-ci ne serait pas déjà réservé pour une autre personne
- ce renouvellement est valable pour 2 semaines, à compter de la date de restitution initialement prévue

6. Retard de restitution

- retard de restitution : + 2,00 € par semaine de retard entamée et par ouvrage

7. Détérioration et / ou perte d'un ouvrage

- détérioration d'un ouvrage : toute détérioration d'un ouvrage vous engage au remboursement de celui-ci dans sa totalité, frais de port inclus
- perte d'un ouvrage : la perte d'un ouvrage vous engage au remboursement de celui-ci dans sa totalité, frais de port inclus